

	<p>Union Nationale des Syndicats Autonomes</p> <p>UNSA- Finances et Industrie</p> <p>2 rue Neuve Saint- Pierre 75181 Paris Cedex 04 Tél : 01.53.17.86.73 ou 01.53.17.86.78 Télécopie : 01.53.17.86.74 E-mail : federation-unsas@syndicats.finances.gouv.fr Site : http://unsa-financesindustrie.org/</p>
---	--

Le 8^{ème} échelon de la catégorie C sera ouvert au 1^{er} Janvier 2012

Ce sera un échelon contingenté et tous nos collègues de la catégorie C ne pourront donc pas y accéder.

L'UNSA ne peut accepter que cet échelon qui accordera un gain indiciaire de 14 points soit ainsi limité .

Bien sur nous nous félicitons que la porte se soit entrebaillée mais nous voulons aller plus loin et obtenir la suppression de la barrière du contingentement.

Pour le moment nous ne connaissons pas le nombre de nos collègues qui pourraient bénéficier de ce dispositif.

Tous les agents ayant trois ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon auront vocation à obtenir ce 8^{ème} échelon mais combien seront retenus apres le tableau d'avancement ? Mystère !

Quoiqu'il en soit l'UNSA demande dès maintenant un accès sans restriction à cet échelon !